AR Prefecture
046-214600017-20260320-2026_22-DE
Reçu le 03/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	15
• présents	13
• votants	15
• absents	2
• exclus	

Date de convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

Objet

Élection du Maire

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-22

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ROUDIERE
Prénom : Daniel

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON, Didier GUYOT, Daniel ROUDIERE.

Représentés :

Jérome COUTURE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Mme Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme Nom : PREVOT
Prénom : Catherine

Le président de séance, Monsieur Daniel ROUDIERE invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux articles L.2122-4 et suivants du CGCT. Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Daniel ROUDIERE demande qui se porte candidat à la fonction de maire. Monsieur Jean-Pierre ALAUX est le seul candidat déclaré.

Le président invite alors le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Dominique FLÉRON
- Lionel CURT

AR Prefecture
046-214600017-20260320-2026_22-DE
Reçu le 03/04/2026

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages blanc : 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 13
f. Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Pierre ALAUX , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

De Cahors

le

Publié ou notifié le

Fait à Albas
Le 24 mars 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)